

Flash info dernière minute:

Document de la DG «Avenir des SIP»

Analyse expresse de la CGT Finances publiques 35

Le Grand Remue-méninges (GRM) prépare le Grand Menu Ménage (GMM)

Mercredi 8 février, la DG a publié une note intitulée «*Avenir des SIP*» adressée aux organisations syndicales nationales comme document préparatoire au Groupe de Travail national programmé le 13 février sur cette question.

Cette note est dans la droite ligne de ce qui était annoncé dans le projet du Contrat d'Objectifs et de Moyens 2023-2027 (COM 2023-2027).

Il s'agit de "*recentrer les SIP sur leur cœur de métier, à savoir l'accueil généraliste et multicanal des usagers ainsi que sur leurs missions essentielles de gestion, en mettant l'accent sur le contrôle qualité des informations traitées et l'accompagnement des contribuables*"

Analyse de notre section CGT:

Nous notons d'abord que **l'application GMBI** qui bouleverse complètement le fonctionnement des SIP n'est même pas citée une seule fois dans le document. C'est un phénomène prodigieux, l'automatisation de la mise à jour de la TH permet donc non seulement de supprimer 1500 emplois ETP par anticipation (chiffre du CTR) mais elle ferait également disparaître par avance la masse de travail que va engendrer la mise en place de GMBI. Ce détail est réglé en une phrase: "*Les services devront également développer l'accompagnement pro-actif des usagers dans l'usage du numérique comme dans l'accomplissement de leurs obligations, et favoriser ainsi le civisme fiscal.*" Ça c'est fait !

Autre tour de force, pas un mot sur l'accueil, les messages, les appels et le contentieux TH que va générer la mise en place de l'application GMBI, qui fait désormais officiellement reposer sur les seuls usagers la mise à jour de la taxe d'habitation. Mais Pourtant, chacun sait que ces charges vont exploser, alors que les services ne pourront même pas procéder à la mise jour TH N+1...(idée de génie !).

«*Tu la vois ta charge de travail? Tu la vois ? ... et hop tu la vois plus !* »



La DG aurait-elle fait signer un CDD au grand Oudini ou fait intervenir un cabinet de consulting en prestidigitation ?

Inutile de préciser que la menace de la pénalité de 150 euros prévue pour les récalcitrants à faire le travail à la place des agents de la DGFIP ne peut qu'améliorer le climat dans nos accueils...

Qu'en est-il du contrôle dans ce document de travail?

Le contrôle d'initiative dont M Bied avait annoncé le grand retour lors de ses visites de services «*afin de garder de l'intérêt au travail,*» c'est simple, il disparaît corps et bien. «*Le CSP d'initiative n'a pas vocation à être exercé au sein des SIP, et relève du service du PCR.P.*» Ça aussi, c'est fait!!

Ainsi, à la fois on se recentre sur le cœur de métiers (*L'activité des SIP doit se recentrer sur leurs missions de pleine compétence.*), mais d'un autre côté, *le périmètre de l'accueil physique réalisé par les SIP doit être élargi à celui couvert par les espaces France services (EFS).*

«Les SIP seront ainsi amenés à intervenir sur un champ plus étendu qu'aujourd'hui, dépassant les seules questions fiscales, mais selon un degré variable, allant de la gestion (pour les questions fiscales) à l'information ou l'orientation des usagers, vers les autres services compétents, au sein de la DGFIP ou d'autres administrations compétentes (pour les questions non fiscales).»

La note précise également:«En charge de missions de gestion désormais resserrées, les SIP doivent tendre autant que possible à **décloisonner les missions d'assiette et de recouvrement**, en favorisant la **polyvalence des compétences des agents** et ainsi appliquer la logique de l'interlocuteur fiscal unique.»

Il va donc être demandé à un agent du recouvrement de faire de l'assiette et à l'inverse à un agent d'assiette de faire du recouvrement tout en exerçant de surcroît des missions «*non fiscales*».

La DG a une bien curieuse conception de ce qu'est «le recentrage sur le cœur de métiers». Il est pourtant clair à la lecture de ce document que la volonté de la DG est bien de nous en écarter encore d'avantage.

Qu'entend-t-on par le «non fiscal»? En ne précisant aucun élément à ce sujet, la DG laisse planer un doute terrible sur "l'avenir des SIP" dont il est censé être question ici.

Ce flou légitime notre inquiétude quant à notre propre avenir avec un service saigné à blanc amené à être vampirisé par de nouvelles missions "non fiscales", alors que nous ne serons même plus en mesure d'assurer nos propres missions fiscales. C'est déjà ce qui a été engagé avec la prime carburant gérée par les services du recouvrement et d'assiette des SIP. Nos services sont insidieusement transformés en plate-formes téléphoniques ou en service Hot-line des mesures décidées à la volée par le pouvoir en place.

Rappelons qu'à travers le Grand remue ménage et le Contrat d'objectifs et de moyens, la DG a osé mettre en avant les missions régaliennes des Finances Publiques,

Qui nage en plein fantasme actuellement? Est-ce que ce sont les organisations syndicales qui alertent les agents et combattent les plans destructeurs de la DG en préparation comme l'a affirmé le DRFIP lors du CSAL 2 février dernier, ou bien ceux qui élaborent et mettent en œuvre la destruction de nos missions et du service public fiscal?

Les SIP sont appelés à devenir les MMFS, Maisons Mères France Service. C'est de cela qu'il s'agit lorsqu'il est question de :"*la stabilisation des structures du NRP*".

La CGT combattra cette purge des SIP qui s'engage, elle a déjà adressé notre analyse expresse à notre syndicat national pour le groupe de travail du 13 février.

Pour finir, le projet de COM 2023-2027 dans la partie II annonçait la sortie de 16 focus sur différents domaines de la DGFIP (La feuille de route des SIP, Les compétences des SIE, La stabilisation des structures NRP, assurer le bon fonctionnement des CDL et SGC, ...). Nous allons tout faire pour obtenir l'ensemble de ces focus comme nous l'avons fait pour la question de l'avenir des SIP et exiger qu'aucun GT ou discussion ne puissent se tenir sans que les feuilles de routes de la DG ne soient dévoilées. Exigeons tous ensemble d'avoir immédiatement les précisions concernant ce qu'ils prévoient de faire de nos services. Nous devons avoir des réponses rapidement. Il s'agit de notre avenir !

Rennes, le 15 février 2023.